



07/2020

Mairie de LINIERS
2, rue des Linarois
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12
contact@liniers.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Circulation interdite et Interdiction de stationner
18^{ème} édition Vienne Classic (épreuve cycliste)

Dimanche 8 mars 2020

Territoire de la commune de Liniers

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 1, L2, L 2213-1 à 6,

VU le Code de la route et notamment L. 411-1, L. 411-3, R. 110-1 à 3, R. 411-2, R. 411-8, R. 411.29 à 32, R. 411-2 et suivants, R. 417-1 à 10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le Livre I, 8^{ème} partie – signalisation temporaire,

VU la demande de Monsieur Nicolas ROUGEON, de Poitou-Charentes Animation en date du 28 janvier 2020,

VU l'arrêté temporaire de circulation du Président du Conseil départemental de la Vienne n°MO2020005,

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation de la 18^{ème} édition de l'épreuve cycliste Vienne Classic dans le département de la Vienne le dimanche 8 mars 2020 et notamment sur le territoire de la commune de LINIERS, il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs, des organisateurs et du public, de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le dimanche 8 mars 2020, toute circulation et tout stationnement seront interdits sur la route départementale RD 6 et la route départementale RD 1 dans leur traversée respective de LINIERS selon les prescriptions suivantes entre 13h15 et 13h45 :

- Fermeture des routes à l'arrivée de l'escorte gendarmerie avant le passage des coureurs,
- réouverture 10 minutes après le passage de la «voiture balai ».

ARTICLE 2 :

Les forces de l'ordre, ainsi que les bénévoles sous la responsabilité des organisateurs de l'épreuve, assureront la sécurité de l'épreuve aux endroits dangereux et notamment aux intersections ci-après :

- Intersections de la RD 1 avec la VC 26, VC 27, VC 31, VC 32, VC 14, VC 12 et VC 06 par fermeture des accès des voies adjacentes durant le passage des coureurs.